



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 70968

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de renforcer la lutte contre l'obésité des enfants. Aujourd'hui, cet enjeu de santé publique doit envisager des solutions concrètes, sans lesquelles nous risquons de créer une « génération de cardiaques ». Il lui demande comment mobiliser toutes celles et tous ceux qui, par la prévention et l'action en ce domaine, seraient à même de se joindre à ce combat.

Texte de la réponse

Le programme national nutrition santé (PNNS), mis en place par le ministère de la santé depuis 2001, vise à agir sur le déterminant nutrition pour améliorer l'état de santé et compte parmi ses objectifs la réduction de 20 % de la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes et l'interruption de l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez les enfants. La loi de santé publique du 9 août 2004 a retenu cet objectif comme priorité de santé publique. Le PNNS développe plusieurs stratégies de façon synergique, selon une approche de santé publique plurisectorielle et multipartenariale. Des outils pour le dépistage du surpoids et de l'obésité infantile ont été diffusés aux professionnels de santé et un module de formation continue sur l'obésité de l'enfant leur a été dispensé. Les différentes sociétés savantes concernées, notamment la société française de pédiatrie et celle de cardiologie, se mobilisent pour relayer les actions du PNNS. Dans plusieurs régions, les premiers réseaux de prise en charge de l'obésité ont été constitués, réunissant autour de l'enfant et de sa famille les multiples compétences professionnelles des acteurs de la ville et de l'hôpital. De nombreuses associations locales sont mobilisées dans des actions visant à prévenir le surpoids et l'obésité par l'éducation nutritionnelle, l'amélioration de l'offre alimentaire et l'activité physique. Le PNNS travaille avec les acteurs économiques et les associations de consommateurs sur la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire, du marketing et de la publicité. Pour sensibiliser les collectivités locales à grande échelle, l'initiative Villes actives du PNNS a été mise en place fin 2004 pour encourager les municipalités à s'engager dans l'amélioration de la nutrition. Vingt-cinq villes ont signé une telle charte à ce jour tandis que le ministère a lancé des actions de sensibilisation d'un nombre beaucoup plus grand de collectivités. Afin de mobiliser de plus en plus d'acteurs pouvant agir dans ce domaine, le PNNS projette de renforcer sa collaboration avec les associations de sports et de loisirs, avec les entreprises et avec tous les organismes travaillant en lien avec la famille.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70968

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7318

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 338